



APPEL A ARTISTES - 2020 LAND ART

Le Collectif « Les Enfants dans les Bois »
organise sa neuvième édition des

Journées du Patrimoine au cœur du Chemin d'Art de Montaud - 38210. Les 19/20 Septembre 2020

Le projet « Chemin du Follet, paysages d'art » vise à révéler la forêt et propose de la « voir autrement ».

Des artistes, nationaux et internationaux, amateurs ou confirmés, issus d'horizons différents créent des œuvres contemporaines réalisées spécifiquement pour ce site. Ces œuvres seront installées le long du chemin du Follet et le resteront jusqu'à leur complète dissolution.

Les œuvres artistiques seront implantées en des lieux favorisant une mise en valeur de la forêt. Elles permettront un contact et une réflexion sur le patrimoine naturel.

Des parcours de découvertes et des ateliers d'art pourront accompagner les œuvres.

L'objectif est d'amener le visiteur à porter un regard nouveau sur le lieu, à pousser sa vision au-delà de ce qui l'entoure.

Mais il s'agit avant tout d'une aventure humaine car le projet que nous construisons chaque jour ne pourrait vivre sans les différentes énergies, envies et rencontres développées au sein de ce lieu.

Le sentier est ouvert toute l'année.

L'association œuvrant de manière bénévole aucune rémunération ou dédommagement ne peut être versé.

DATE ET THEME

Les Journées événements sont

le Samedi 19 / Dimanche 20 Septembre 2020.

Thème 2020 :

Apprendre pour la vie!
(Le thème reste pour autant libre).

CRISE SANITAIRE COVID-19

Les consignes particulières d'ouverture, liées à l'épidémie de coronavirus, seront diffusées début Septembre et pourront évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Cette année, compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de repas commun ni de résidence d'artiste. Chacun devra apporter son panier-repas et respecter les règles de distanciations sociales en vigueur à la date du 19 et 20 septembre.

APPEL POUR LA PRODUCTION D'OEUVRES

15 artistes professionnels ou amateurs sont invités à créer des œuvres avec des matériaux respectant la nature ou avec les éléments constitutifs de la forêt : eau, pierre, bois, terre, vent... Les objets manufacturés adaptés à l'environnement doivent impérativement être validés par l'organisateur. Le matériau plastique n'est pas accepté. Les œuvres peuvent être installées dans le chemin d'art à compter du 15 Août et au plus tard début septembre 2020. Le chemin d'Art accueille de nombreux promeneurs et plus les œuvres sont installées tôt plus celle-ci seront visible au public.

Présence de l'artiste

La présence des artistes est vivement sollicitée pour les journées du Patrimoine du mois de Septembre 2020.

Un photographe est également présent pendant les jours de création pour suivre le travail des artistes. Les photographies prises à cette occasion peuvent ensuite être utilisées pour l'élaboration d'une exposition et d'un catalogue.

2 L'Art sort des murs et investit la nature / Chemin d'art de Montaud 38210

Cahier des charges

Les artistes s'engagent à respecter le cadre naturel et font en sorte que leurs œuvres mettent en valeur l'environnement.

L'œuvre peut être créée sur place durant les journées du Patrimoine (performance) ou être travaillée en amont et installée avant l'événement. Elle est destinée à être exposée en plein air.

La pertinence du regard de l'artiste porté sur le lieu et l'originalité sont des critères de sélection.

Les matériaux utilisés sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, objets manufacturés (hors plastique). L'artiste doit s'assurer que les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement.

L'artiste se déplace avec son propre matériel et est autonome dans la progression de son travail. L'artiste doit s'acquitter d'une assurance responsabilité civile ou professionnelle.

Sécurisation des œuvres

Les œuvres doivent garantir toutes les conditions en matière de sécurité dans un lieu public et ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs. Ces lieux ne sont pas gardés, le sentier est toujours ouvert. En conséquence, les œuvres peuvent subir des dégradations pour lesquelles l'association « Les Enfants dans les Bois » ne peut être tenue responsable.

Contrat

La production artistique exposée reste propriété des artistes et devra demeurer sur le Chemin d'Art.

Les droits de reproduction sont acquis par « Le Collectif Les Enfants dans les Bois » pour la promotion de l'événement et son action en matière culturelle, ceci sans limite de durée ni de rémunération. Il appartiendra au Collectif « Les Enfants dans les Bois » de décider du moment où l'œuvre, de par sa dégradation naturelle, devra être retiré du parcours.

DOSSIER TECHNIQUE

- Bulletin de candidature signé (ci-dessous)
- Photos d'œuvres récentes (s'il y a) ou site internet (s'il y a)
- Projet de création sur format A4 (dessin, photo, photomontage, dimension ...)

Les dossiers doivent être retournés au plus tard le 31 Juillet 2020.

A retourner par mail ou par courrier à :

Collectif Les Enfants dans les Bois
Chez Christel Daguet-Dingli 167 Route du Bec de l'orient 38210 MONTAUD

Mail: chemindartmontaud38210@gmail.com

Tel: 06 19 94 15 43 – Christel Daguet-Dingli

Page Facebook: Collectif les Enfants dans les bois
<https://www.facebook.com/xtelvercors/>

Notre site : <https://collectiflesenfantsdanslesbois.jimdo.com/>

Les artistes seront informés du résultat du comité de sélection au plus tard le 15 Août 2020 et seront contactés directement par Christel Daguet-Dingli avec qui ils conviendront d'un rendez-vous sur place afin de définir l'emplacement où l'œuvre sera installée.

BULLETIN DE CANDIDATURE

A retourner avant le 31 juillet 2020
à scanner une fois complété ou à recopier sur papier libre et à envoyer par la poste.

TITRE DE L'OEUVRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

SITE WEB :

L'artiste atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.

Je m'engage à mettre en œuvre sur le chemin d'art le projet validé par le Collectif Les Enfants dans les Bois et aucun autre.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de l'appel à candidature pour participer aux Journées du Patrimoine dans le chemin Land Art de Montaud – 38210 - et en accepter toutes les conditions.

Fait à le

Signature de l'artiste